



La Ferté-Bernard

LA FERTE-BERNARD

Marché Public de Prestations Services

**ENTRETIEN DES LOCAUX**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

Procédure de Marché :  
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Conclu sur la base du Code de la Commande Publique et plus particulièrement ses articles  
L.2123 et R.2123

Maitrise d’Ouvrage  
Ville de LA FERTE-BERNARD  
13 rue Viet - 72400 LA FERTE-BERNARD  
Représentée par son Maire, Monsieur Didier REVEAU

Date et heures limites de réception des offres : Mercredi 20 Novembre 2019 – 17 heures

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ — DISPOSITIONS GENERALES**

#### **1.1 Objet du Marché**

La présente consultation a pour objet le nettoyage des locaux municipaux énumérés ci-dessous :

- Centre Culturel Athéna (lot 1)
- Médiathèque / Ludothèque (lot 2)
- Piscine d'Hiver (lot 3)

#### **1.2 Mode de passation**

Le présent marché est soumis aux dispositions du Code de la Commande Publique.

La commune de La Ferté-Bernard passe le présent marché en qualité de Pouvoir Adjudicateur

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée prévue aux articles L.2123 et R.2123 du Code de la Commande Publique.

#### **1.3 Décomposition de la consultation**

Le présent marché est décomposé en 3 lots

- Lot 1 - Centre Culturel Athéna
- Lot 2 - Médiathèque / Ludothèque
- Lot 3 - Piscine d'Hiver

### **ARTICLE 2 — CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

#### **2.1 - Durée du marché**

Les délais du marché est de une (1) année, reconductible deux (2) fois tacitement.

A défaut pour le pouvoir adjudicateur d'avoir informé le titulaire de sa volonté de ne pas renouveler le marché au moyen de l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception au plus tard dans les soixante (60) jours de la date anniversaire de la prise d'effet du marché, ledit marché sera reconduit pour une nouvelle période de douze (12) mois.

## 2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.3 – Variante libre

Aucune variante n'est autorisée.

## 2.4 - Mode de règlement du marché

Les paiements seront effectués par mandats administratifs dans un délai de 30 jours à compter de la réception des demandes de règlements par le titulaire.

## ARTICLE 3 — VISITES DES SITES

Deux visites sont organisées par le maître d'ouvrage.

Elles se dérouleront :

- Mercredi 6 Novembre 2019 de 9 h à 11 h
- Mercredi 13 Novembre 2019 de 9 h à 11 h

La présence du candidat à l'une de ces deux visites est **obligatoire**.

A l'issue de la visite, un certificat sera remis aux participants. Ce document devra être joint à l'offre.

Pour participer à cette visite, le candidat devra se rendre aux jours et heures de visite à la Mairie de La Ferté-Bernard – 13 rue Viet – 72400 LA FERTE-BERNARD.

## ARTICLE 4 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Dossier de Consultation des Entreprises est téléchargeable sur la plateforme suivante :

[www.sarthe-marchespublics.fr](http://www.sarthe-marchespublics.fr)

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent Règlement de la Consultation (R.C.) ;
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) valant CCTP et CCAP ;
- Les Bordereaux de Prix des Prestations (par lot)

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## ARTICLE 5 — PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

### 5.1 - Documents à produire

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10, L.3243-2 et R.3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D.8222-5-3° du code du travail);	Non
Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 32434 du code du travail, ou des documents équivalents.	Non
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature	Non
Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire.	Non

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
---	-----

Pour présenter leur candidature, **les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)**. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

**Pièces de l'offre :**

Libellés	Signature
Le Cahier des Clauses Particulières (CCP)	Oui
Le Bordereau de Prix des prestations par lot	Oui
Le certificat de visite	Non
Une note méthodologique décrivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>– La Société candidate (5 points)</li> <li>– Les Moyens humains et matériels, organisation de la prestation</li> <li>– La méthodologie, méthodes, techniques destinées à être mis en œuvre afin de garantir la continuité et la qualité du service public (notamment la gestion des avaries, grèves, maladies, véhicules de remplacement etc...)</li> <li>– Références professionnelles similaires</li> </ul>	Oui

**5.2 Conditions de remise des offres**

Les plis devront être déposés sur la plateforme de dématérialisation [www.sarthe-marchespublics.fr](http://www.sarthe-marchespublics.fr) avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

**ARTICLE 6 - JUGEMENT DES OFFRES**

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Prix des prestations (attribution d'une note sur 20 points) Les notes relatives au critère prix seront calculées proportionnellement aux écarts de prix constatés, par application de la formule suivante : (montant offre moins-disante/montant offre examinée) x 20 L'offre moins-disante acceptable se verra attribuer la note maximale de 20.	70 %
2-Valeur technique, notée sur 20, conformément aux critères énoncés ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"><li>– Présentation de la Société (5 points)</li><li>– Moyens humains et matériels, organisation de la prestation (5 points)</li><li>– Méthodologie, méthodes, techniques destinées à être mis en œuvre afin de garantir la continuité et la qualité du service public (notamment la gestion des avaries, grèves, maladies, véhicules de remplacement etc...) (5 points)</li><li>– Références professionnelles similaires (5 points)</li></ul>	30 %

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera écartée.

#### **ARTICLE 7 - NEGOCIAITONS**

Après examen des offres, l'acheteur public se laisse la possibilité d'engager des négociations, par phases successives, avec les candidats sélectionnés.

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre relatifs aux critères de jugement, et notamment le prix. Elle pourra se faire par écrit et/ou oral. Toutefois, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

L'offre la mieux classée sera retenue par le pouvoir adjudicateur.

#### **ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite par l'intermédiaire du profil acheteur du Pouvoir Adjudicateur : [www.sarthe-marchespublics.fr](http://www.sarthe-marchespublics.fr)

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier

#### **ARTICLE 9 - PROCEDURES DE RECOURS**

Le tribunal territorialement compétent est Tribunal Administratif de Nantes